

Chapitre 8

Suivi des recommandations des chapitres sur l'optimisation des ressources d'exercices antérieures

Contenu

Contexte.....	305
Résumé.....	306
Étendue et objectifs	306
Constatations détaillées.....	307
Observations générales sur la mise en œuvre des recommandations	325

Suivi des recommandations des chapitres sur l'optimisation des ressources d'exercices antérieurs

Contexte

- 8.1** Le présent chapitre de suivi favorise la reddition de comptes en donnant à l'Assemblée législative et au grand public de l'information sur la mesure dans laquelle le gouvernement donne suite à nos recommandations d'optimisation des ressources. À notre avis, il est important que les députés et les contribuables reçoivent suffisamment d'information pour être en mesure d'évaluer les progrès du gouvernement dans la mise en œuvre de ces recommandations.
- 8.2** Il y a lieu de noter que les recommandations à l'intention des ministères et organismes de la Couronne qui découlent de nos travaux d'audit financier font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de notre processus d'audit financier et ne sont pas abordées dans le présent chapitre. Voir l'annexe A pour une liste complète des rapports d'optimisation des ressources produits au cours des dix derniers exercices.
- 8.3** Un de nos buts stratégiques demeure que les ministères et les organismes acceptent nos recommandations d'optimisation des ressources et les mettent en œuvre. Par conséquent, nous faisons état dans le présent chapitre des progrès que les ministères et les organismes de la Couronne nous ont communiqués au sujet des recommandations d'optimisation des ressources contenues dans les rapports de nos rapports de 2009, de 2010 et de 2011. Bien que nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour vérifier l'exactitude de chaque réponse, nous avons examiné l'exactitude des réponses relatives à nos recommandations de 2009 et rassemblé et résumé l'information présentée par les ministères pour 2010 et 2011. (Voir l'annexe B pour un rapport

détaillé de l'état de nos recommandations depuis 2009.)

Résumé

8.4 De façon générale, nos résultats montrent que les ministères et les organismes déclarent avoir mis en œuvre environ 72 % (83 sur 115) de nos recommandations d'optimisation des ressources découlant des rapports du vérificateur général de 2009, de 2010 et de 2011.

8.5 Nous sommes encouragés de voir que le pourcentage de recommandations d'optimisation des ressources de 2009 qui a été mis en œuvre est 74 %, puisque c'est le pourcentage sur quatre ans le plus élevé jamais signalé. Il semble aussi, d'après les auto-déclarations des ministères chargés de répondre aux recommandations de nos rapports de 2010 et de 2011, que les pourcentages sur quatre ans pourraient s'avérer d'un niveau comparable pour 2010 et 2011.

Étendue et objectifs

8.6 Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources durant quatre ans après leur publication initiale dans le rapport de la vérificatrice générale à partir de la deuxième année suivant le rapport original. En d'autres termes, dans ce rapport 2013, nous suivons les progrès des recommandations d'optimisation des ressources de 2009, de 2010 et de 2011. Notre objectif est de déterminer le degré auquel les ministères et les organismes ont progressé dans la mise en œuvre de nos recommandations. Dans notre évaluation, nous considérons qu'une recommandation peut être pleinement mise en œuvre, non mise en œuvre, non acceptée, ou encore qu'elle n'est plus pertinente.

8.7 Pour préparer ce chapitre, nous demandons aux différents ministères et organismes de la Couronne de nous fournir une mise à jour écrite sur les progrès réalisés. Ils doivent ainsi évaluer l'état de chaque recommandation d'optimisation des ressources. De plus, les ministères et les organismes ajoutent tout commentaire explicatif qu'ils jugent nécessaire pour justifier leur évaluation.

8.8 Nous avons reçu toutes les mises à jour demandées.

8.9 Au cours de l'année écoulée, nous avons fait un suivi de toutes les recommandations d'optimisation des

ressources formulées dans notre rapport de 2009. Les domaines étudiés étaient les suivants :

- la Caisse populaire de Shippagan;
- l'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone;
- le Fonds en fiducie pour l'Environnement;
- la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick;
- Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.

Constatations détaillées

8.10 Cette section fournit des détails sur le degré auquel les ministères et les organismes de la Couronne ont mis en œuvre les recommandations d'optimisation des ressources que nous avons formulées en 2009, en 2010 et en 2011. La pièce 8.1 offre un aperçu de l'état des recommandations par ministère et par organisme. La pièce 8.2 contient les résultats résumés par exercice.

8.11 La pièce 8.2 montre que les ministères et les organismes ont signalé avoir mis en œuvre environ 48 des 68 (près de 71 %) recommandations d'optimisation des ressources des rapports de la vérificatrice générale de 2010 et de 2011. Pour 2009, à la lumière des rapports des ministères et des organismes et de notre propre examen de leurs évaluations, nous avons conclu que 35 de nos 47 recommandations, soit 74 %, ont été mises en œuvre. Parmi les 12 recommandations restantes, 10 ont été acceptées mais n'ont pas encore été mises en œuvre, et deux n'ont pas été acceptées. Deux autres de nos recommandations de 2009 ne sont plus pertinentes. Conformément à notre façon de procéder, c'est la dernière année que nos recommandations d'optimisation des ressources de 2009 font l'objet de notre processus de suivi officiel. Toutefois, des domaines de projet traités en 2009 pourraient devenir le sujet de futurs rapports d'optimisation des ressources.

Pièce 8.1 - État des recommandations d'optimisation des ressources tel que l'indiquent les ministères/organismes

Ministère/ organisme	Domaine d'audit	Exercice	Recommandations d'optimisation des ressources					% mises en œuvre
			Total	Non acceptée	Mise en œuvre	Acceptée/ non mise en œuvre	N'est plus pertinente	
Développement économique	Aide financière à l'industrie	2010	7	2	2	3	0	29
	Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	2009	9	2	4	2	1	44
Tourisme, Patrimoine et Culture	Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick	2010	7	0	7	0	0	100
Éducation et Développement de la petite enfance	L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	2009	16	0	14	2	0	88
Environnement et Gouvernements locaux	Commissions d'épuration des eaux usées	2011	7	0	5	2	0	71
	Fonds en fiducie pour l'Environnement	2009	8	0	5	2	1	63
Conseil exécutif/Assemblée législative	Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	2011	5	0	3	2	0	60
Finances/Transports et Infrastructure	Partenariat public-privé	2011	10	0	9	1	0	90
Justice et Procureur général	La Caisse populaire de Shippagan	2009	6	0	6	0	0	100
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	Magasins de franchise	2010	10	0	10	0	0	100
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	L'immigration et le Programme des candidats de la province	2010	20	0	12	8	0	60
Développement social	Entente sur le logement social de la SCHL	2011	2	0	0	2	0	0
Transports et Infrastructure/ Développement social	Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	2009	10	0	6	4	0	60
Totaux			117	4	83	28	2	72

Pièce 8.2 - Résumé de l'état des recommandations par exercice tel que l'indiquent les ministères/organismes

Exercice	Recommandations					% mises en œuvre
	Total	N'est plus pertinente	Mise en œuvre	Acceptée/ non mise en œuvre	Non acceptée	
2011	24	0	17	7	0	71
2010	44	0	31	11	2	70
2009	49	2	35	10	2	74
Total	117	2	83	28	4	72

Observations sur les recommandations de 2009

8.12 La pièce 8.3 contient une liste complète de nos recommandations d'optimisation des ressources de 2009 qui ne sont toujours pas mises en œuvre.

8.13 Nos recommandations d'optimisation des ressources de 2009 ont atteint la fin du cycle de suivi de quatre ans. Les projets compris dans le rapport de 2009 étaient les suivants :

- la Caisse populaire de Shippagan;
- l'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone;
- le Fonds en fiducie pour l'Environnement;
- le Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick;
- Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.

8.14 Nous formulons, immédiatement après la pièce 8.3, d'autres observations sur certaines des recommandations d'optimisation des ressources découlant de ces cinq projets de 2009.

8.15 Nous encourageons les députés de l'Assemblée législative à prendre connaissance des recommandations d'optimisation des ressources de 2009 que le gouvernement n'a pas mises en œuvre. Les prochaines réunions du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne offrent une occasion aux députés d'explorer l'état de ces recommandations avec les ministères et les organismes de la Couronne concernés.

Pièce 8.3 – Résumé de l'état des recommandations d'optimisation des ressources de 2009 non mises en œuvre

Ministère/ organisme	Nom du chapitre	Exercice	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Développement économique	Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	2009	3	4	25	<p>Nous recommandons qu'ENB exige de la FINB qu'elle signe une lettre d'entente avant le transfert d'autres fonds à la Fiducie. Cette lettre d'entente devrait clairement indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant et le moment des transferts de fonds d'ENB à la FINB, la période visée et tout détail important ayant trait au processus que doit suivre la FINB pour avoir accès aux fonds. • Les attentes d'ENB en matière de rendement à l'égard de la FINB en ce qui a trait à la distribution des fonds d'innovation. Ces attentes en matière de rendement devraient comprendre les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Établir les résultats attendus que devrait obtenir la FINB. ▪ Exiger que la FINB soit visée par la <i>Loi sur le vérificateur général</i> de la province et qu'elle s'y conforme, ce qui donnerait à notre bureau le droit légal d'effectuer des vérifications de la conformité et de gestion à la FINB et de faire rapport des résultats de ces vérifications à l'Assemblée législative. ▪ Exiger des évaluations indépendantes périodiques sur la distribution des fonds d'innovation par l'entremise de la FINB en fonction de normes d'évaluation reconnues. ▪ Exiger que la FINB applique les valeurs du secteur public à la distribution des fonds d'innovation de la province, ce qui devrait comprendre l'adoption par la FINB d'un code de conduite, y compris des lignes directrices sur les conflits d'intérêts, signé par tous les membres du conseil et du personnel. Il devrait également être exigé que la FINB soit le plus ouverte possible au niveau du public pour ce qui est de l'accès à l'information concernant les ententes, les objectifs, les activités et les réalisations. Des dispositions appropriées doivent être prévues relativement aux préoccupations légitimes à l'égard de la protection des renseignements personnels, de la confidentialité commerciale et des négociations intergouvernementales. • Les rapports exigés de la FINB par ENB. Les rapports exigés devraient aider ENB à surveiller tous les aspects du rendement et de l'efficacité de la FINB et d'en faire rapport. • Exiger que les deux parties respectent les modalités du protocole d'entente opérationnel signé par ENB et la FINB. • Les mesures particulières dont dispose ENB au cas où la FINB ne réussirait pas à satisfaire les attentes du gouvernement en matière de rendement ou les exigences en matière de rapports qui sont associées à l'arrangement. Dans de tels cas, ENB devrait avoir le droit de retirer les fonds, de reporter les fonds à des années futures ou de prendre toute autre mesure qui est déterminée appropriée dans les circonstances. • Le rôle des représentants du gouvernement au conseil de la FINB. • D'autres modalités considérées comme nécessaires dans les circonstances. 	Non mise en œuvre

Pièce 8.3 – Résumé de l'état des recommandations d'optimisation des ressources de 2009 non mises en œuvre

Ministère/ organisme	Nom du chapitre	Exercice	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Développement économique	Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick	2009	3	4	27	Nous recommandons qu'ENB communique dans son rapport annuel de l'information sur la mesure dans laquelle l'arrangement avec la FINB a permis la réalisation des objectifs de la politique provinciale et à quel coût.	Non mise en œuvre
		2009	3	4	28	Nous recommandons qu'ENB dépose à l'Assemblée législative des rapports d'évaluation relatifs à l'arrangement en raison de la valeur de tels rapports dans le processus décisionnel en matière de politique publique associé à la distribution des fonds d'innovation.	Non acceptée
		2009	3	4	29	Nous recommandons qu'ENB envisage soigneusement les ramifications du conflit potentiel dans lequel se trouvent les représentants du gouvernement au conseil de la FINB entre leurs fonctions de fiduciaires à titre de membres du conseil et les rôles qui leur sont attribués en tant que protecteurs des intérêts de la province relativement aux fonds d'innovation distribués par l'entremise de la FINB. Des mesures devraient être prises pour atténuer tout risque déterminé. Le plus simple serait d'éliminer l'exigence d'avoir des représentants provinciaux au conseil de la FINB ou, au minimum, que ces représentants au conseil n'aient pas le droit de vote.	Non acceptée
Éducation et Développement de la petite enfance	L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone	2009	3	2	33	Le ministère devrait s'assurer que le comité consultatif du ministre est actif, conformément aux mesures législatives. La représentation au comité consultatif du ministre et la fréquence des réunions devraient permettre au comité consultatif de réaliser son objet.	Non mise en œuvre
		2009	3	2	91	Le ministère devrait établir par écrit une directive sur la communication des résultats individuels des élèves aux examens provinciaux.	Non mise en œuvre
Environnement et Gouvernements locaux	Le Fonds en fiducie pour l'Environnement	2009	3	3	43	Nous avons donc recommandé au ministère d'établir des objectifs plus clairs pour le Fonds en fiducie pour l'Environnement.	Non mise en œuvre
		2009	3	3	105	Nous avons recommandé que le rapport annuel du ministère offre davantage d'informations sur le rendement du Fonds en fiducie pour l'Environnement.	Non mise en œuvre

Pièce 8.3 – Résumé de l'état des recommandations d'optimisation des ressources de 2009 non mises en œuvre

Ministère/ organisme	Nom du chapitre	Exercice	Volume	Chapitre	Paragraphe	Recommandation	État
Développement social	Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.	2009	3	5	48	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social établisse un mécanisme officiel pour évaluer le succès du projet pilote mené avec Shannex.	Non mise en œuvre
		2009	3	5	62	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social prépare et consigne par écrit une évaluation des risques liés aux contrats conclus avec Shannex et détermine toute mesure d'atténuation qui devrait être adoptée.	Non mise en œuvre
		2009	3	5	72	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social commence à planifier un appel d'offres de remplacement au cours de la troisième année des contrats actuels.	Non mise en œuvre
		2009	3	5	75	Nous avons recommandé que le ministère du Développement social adopte un plan prévoyant les mesures à prendre au cas où les pensionnaires auraient à déménager à l'expiration des contrats.	Non mise en œuvre

Santé**Assurance-maladie – Paiements aux médecins (2012)**

- 8.16** En 2012, nous avons effectué du travail visant à déterminer si le ministère de la Santé (le Ministère) maximisait ses recouvrements de paiements erronés d'Assurance-maladie versés aux médecins par l'entremise de la fonction de vérification des praticiens. Nous avons conclu que ce n'était pas le cas. En conséquence, nous avons formulé dans notre rapport de 2012 trois recommandations visant à corriger les faiblesses relevées.
- 8.17** L'Assurance-maladie a une incidence considérable sur la vie des gens du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'exercice 2010-2011 (2011), environ 1 873 médecins ont été rémunérés dans le cadre de ce programme. En 2011, les dépenses au titre de l'Assurance-maladie se sont élevées à un peu plus d'un demi-milliard de dollars (553,3 millions de dollars) et ont représenté l'un des programmes gouvernementaux les plus coûteux. Étant donné l'importance du programme de l'Assurance-maladie, nous avons examiné l'état de nos recommandations en 2013, alors que normalement, selon notre processus de suivi habituel, nous n'aurions pas examiné un rapport daté de 2012 avant 2014.
- 8.18** Nous avons été heureux de constater qu'une de nos recommandations avait déjà été mise en œuvre. Depuis son rapport annuel de 2011-2012, le Ministère publie à l'intention du public des données sommaires relatives à la rémunération des médecins par spécialité et le total des paiements pour chaque méthode de rémunération (rémunération à l'acte, salaire, rémunération à la vacation ou autre mode de rémunération). Par ailleurs, des efforts ont été entrepris en vue de mettre en œuvre des deux autres recommandations. Nous reviendrons sur l'état des trois recommandations au cours des prochaines années dans le cadre de notre processus de suivi habituel.

Éducation et Développement de la petite enfance

L'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone

8.19 Nos objectifs pour ce projet étaient d'évaluer :

- l'orientation stratégique du Ministère pour l'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone;
- le processus suivi par le Ministère pour administrer les examens provinciaux aux élèves du secteur anglophone.

8.20 Nous avons conclu en 2009 que le ministère n'avait pas encore finalisé un plan stratégique pour l'évaluation provinciale des élèves du secteur anglophone. De plus, comme le but des examens provinciaux n'est pas clairement documenté, nous n'avons pas pu conclure si le processus suivi par le ministère pour administrer les examens provinciaux aux élèves du secteur anglophone était approprié.

Quatorze des seize recommandations ont été pleinement mises en œuvre

8.21 Nous avons le plaisir de signaler que, sur les 16 recommandations originales que nous avons adressées au Ministère, 14 ont été pleinement mises en œuvre. Il en reste deux auxquelles donner suite.

8.22 En 2009, nous avons formulé la recommandation suivante :

« Le ministère devrait s'assurer que le comité consultatif du ministre est actif, conformément aux mesures législatives. La représentation au comité consultatif du ministre et la fréquence des réunions devraient permettre au comité consultatif de réaliser son objet. »

8.23 Bien que le Ministère ait indiqué que le comité s'était conformé à la loi jusqu'en mai 2012, il a ajouté que :

[Traduction] *« Le comité consultatif du ministre a été actif de 2009 à mai 2012, mais il a été inactif en 2012-2013. Le comité sera de nouveau convoqué en 2013-2014. »*

Le Ministère nous a dit qu'un nouveau comité a été formé et que les réunions devraient débiter à l'automne 2013.

8.24 Nous continuons à croire qu'il est important de se

conformer à la loi et, pour être efficace, le comité doit être actif au moins une fois par année.

8.25 Nous avons aussi formulé cette recommandation :

« Le ministère devrait établir par écrit une directive sur la communication des résultats individuels des élèves aux examens provinciaux. »

8.26 Dans sa réponse de 2013, le Ministère a affirmé [traduction] avoir « ...consulté des intervenants et continué à envisager l'adoption d'une directive officielle. Les districts et le personnel savent certainement qu'ils doivent suivre un protocole cohérent, et cela fera l'objet d'une surveillance continue. Le nouveau document cadre indiquera clairement les résultats individuels des élèves. »

8.27 Nous estimons que les directives constituent un fondement pour assurer la cohérence des pratiques et des procédures du Ministère. Même si le personnel est au courant du protocole, l'absence d'une exigence officielle peut mener à un manque de cohérence dans son application. Nous incitons le Ministère à procéder à la mise en œuvre de la recommandation.

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Fonds en fiducie pour l'Environnement

Cinq de nos huit recommandations ont été mises en œuvre

- 8.28** Par ce projet, nous avons voulu déterminer si l'objet du Fonds en fiducie pour l'Environnement (FFE) est clairement établi, si le FFE fonctionne tel qu'il le devrait en ce qui a trait aux subventions, et si les progrès vers l'atteinte des buts et des objectifs du FFE sont mesurés et communiqués.
- 8.29** Notre rapport de 2009 concluait que le Ministère avait des critères d'admissibilité et d'évaluation qui s'appliquaient à la sélection des projets, mais qu'il fallait consigner par écrit les lignes directrices relatives aux inspections. Nous avons aussi conclu que le FFE devrait élaborer des objectifs plus clairement définis qui sont reliés aux priorités du Ministère, et que le rapport annuel du Ministère devait offrir davantage d'informations sur le Fonds.
- 8.30** Nous avons formulé huit recommandations, et nous concluons que cinq d'entre elles ont été mises en œuvre et une n'est plus pertinente en raison de modifications apportées au programme. L'état des deux recommandations qui n'ont pas été pleinement mises en œuvre est abordé dans les paragraphes qui suivent.
- 8.31** Nous avons recommandé au Ministère « *d'établir des objectifs plus clairs pour le Fonds en fiducie pour l'Environnement.* »
- 8.32** Le Ministère a répondu en 2013, affirmant qu'il [traduction] « *continue à relier stratégiquement le financement des projets aux objectifs du Ministère et du gouvernement. Les objectifs sont affichés sur le site Web du Ministère.* »
- 8.33** Alors que le Ministère utilise effectivement une démarche stratégique pour relier le financement des projets aux priorités du Ministère et du gouvernement, nos discussions avec le Ministère ont révélé que les objectifs du FFE n'ont toujours pas été officiellement élaborés, consignés par écrit ni communiqués aux demandeurs.
- 8.34** Nous avons aussi recommandé « *que le rapport annuel du ministère offre davantage d'informations sur*

*le rendement du Fonds en fiducie pour
l'Environnement. »*

- 8.35** Dans sa réponse de 2013, le Ministère a déclaré [traduction] « *qu'il fournit maintenant plus d'informations sur le rendement du FFE dans son rapport annuel.* »
- 8.36** Le Ministère a dit travailler activement à fournir de l'information additionnelle dans son rapport annuel, par exemple en présentant des projets financés par le FFE qui ont donné des résultats concluants. Toutefois, cette information ne figure pas dans le rapport annuel de 2011-2012, le dernier en date.
- 8.37** Le Ministère se dit toujours d'accord avec les deux recommandations, et bien qu'il ait fait des progrès, ces recommandations n'ont pas été pleinement mises en œuvre.

Développement économique

Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick

8.38 L'objectif de notre audit était le suivant :

Évaluer si les structures et les méthodes de gouvernance établies par Entreprises Nouveau-Brunswick pour la distribution des fonds d'innovation par l'entremise de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick assurent la reddition de comptes et la protection de l'intérêt public.

8.39 Nous avons conclu, à la lumière de notre travail d'audit, que les structures et les méthodes de gouvernance établies par Entreprises Nouveau-Brunswick pour la distribution des fonds d'innovation par l'entremise de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick n'assuraient pas la reddition de comptes et la protection de l'intérêt public.

Seulement quatre de neuf recommandations ont été pleinement mises en œuvre

8.40 Nous avons adressé neuf recommandations à Entreprises Nouveau-Brunswick (ENB), maintenant le Ministère du Développement économique, dont quatre ont été mises en œuvre et une n'est plus pertinente. Nous constatons que deux de nos recommandations ne sont pas pleinement mises en œuvre et que Développement économique est en désaccord avec les deux autres.

8.41 Les paragraphes qui suivent portent sur les quatre recommandations qui n'ont toujours pas eu de suites.

8.42 Nous avons recommandé « *qu'ENB exige de la FINB qu'elle signe une lettre d'entente avant le transfert d'autres fonds à la Fiducie.* » Nous avons également précisé les éléments que la lettre d'entente devait clairement préciser.

8.43 Développement économique a effectivement signé une entente de responsabilité avec la FINB pour la période se terminant le 31 mars 2013. Cette entente contient une partie mais pas tous les éléments inclus dans notre recommandation. Les omissions sont les suivantes :

- l'exigence voulant que la FINB soit visée par la *Loi sur le vérificateur général* de la province et qu'elle s'y conforme;

- l'exigence voulant que la FINB applique les valeurs du secteur public à la distribution des fonds d'innovation de la province;
 - les mesures particulières dont dispose ENB (c.-à-d. Développement économique) au cas où la FINB ne réussirait pas à satisfaire les attentes du gouvernement en matière de rendement;
 - de l'information expliquant les rôles des représentants du gouvernement au conseil de la FINB.
- 8.44** Nous continuons à croire que ces exigences sont nécessaires pour assurer la reddition de comptes et la protection de l'intérêt public en ce qui concerne l'arrangement entre Développement économique et la FINB.
- 8.45** Nous avons aussi recommandé « *qu'ENB communique dans son rapport annuel de l'information sur la mesure dans laquelle l'arrangement avec la FINB a permis la réalisation des objectifs de la politique provinciale et à quel coût.* »
- 8.46** Nous avons examiné le plus récent rapport annuel de Développement économique, celui de 2011-2012, et n'y avons trouvé aucune information concernant le rendement de la FINB.
- 8.47** Le Ministère s'est dit en désaccord avec deux recommandations :
- *Nous recommandons qu'ENB dépose à l'Assemblée législative des rapports d'évaluation relatifs à l'arrangement en raison de la valeur de tels rapports dans le processus décisionnel en matière de politique publique associé à la distribution des fonds d'innovation.*
 - *Nous recommandons qu'ENB envisage soigneusement les ramifications du conflit potentiel dans lequel se trouvent les représentants du gouvernement au conseil de la FINB entre leurs fonctions de fiduciaires à titre de membres du conseil et les rôles qui leur sont attribués en tant que protecteurs des intérêts de la province relativement aux fonds d'innovation distribués par l'entremise de la FINB. Des mesures devraient être prises pour atténuer tout risque déterminé. Le plus simple serait d'éliminer l'exigence d'avoir des*

représentants provinciaux au conseil de la FINB ou, au minimum, que ces représentants au conseil n'aient pas le droit de vote.

- 8.48** Pour ce qui est de la première recommandation, dans sa réponse de 2013, Développement économique a déclaré que [traduction] « *la FINB produit un rapport annuel dans lequel elle détaille ses investissements et les résultats de son rendement. Une note d'information au Conseil exécutif comprendra le rapport annuel de la FINB. De plus, le ministre est disposé à répondre à toute question sur la FINB à l'Assemblée législative.* »
- 8.49** Pour ce qui est de la deuxième recommandation, la réponse de 2013 précise que [traduction] « *les représentants du gouvernement assurent une gérance des fonds distribués par la FINB, conformément à la Loi sur l'administration financière. Le Bureau du Procureur général est d'avis que la présence des fonctionnaires provinciaux au conseil de la FINB ne pose pas un risque important de conflit, pourvu que les responsabilités de fiduciaires soient respectées et que des précautions appropriées sont prises dans les situations de conflit d'intérêts potentiels.* »
- 8.50** Nous persistons à croire que le Ministère devrait mettre la première recommandation en œuvre pour la raison énoncée dans la recommandation. Pour la deuxième recommandation, le Ministère semble prêt à accepter un certain niveau de risque afin d'en tirer les avantages perçus de placer des représentants du gouvernement au conseil de la FINB. Nous persistons à croire que le conflit potentiel est suffisamment important pour justifier la prise d'une des mesures suggérées dans notre recommandation.

Développement social

Examen du contrat sur les foyers de soins conclu avec Shannex Inc.

Six de nos dix recommandations ont été mises en œuvre

8.51 En 2009, nous avons examiné un contrat du ministère du Développement social avec Shannex Inc. Le contrat avait été conclu à la suite d'une dispense du processus d'appel d'offres public accordé en vertu du paragraphe 27.1(1)(d) du Règlement 94-157 de la *Loi sur les achats publics* pour motif de situation urgente.

8.52 Nous avons adressé dix recommandations au ministère du Développement social et au ministère de l'Approvisionnement et des Services de l'époque, maintenant le ministère des Services gouvernementaux. Cependant, nous rapportons dans les paragraphes qui suivent que quatre des recommandations adressées à Développement social n'ont toujours pas eu de suites.

8.53 Nous avons recommandé que « *le ministère du Développement social établisse un mécanisme officiel pour évaluer le succès du projet pilote mené avec Shannex.* » À notre avis, il est nécessaire d'évaluer le degré de succès des projets pilotes et de continuellement améliorer la planification des futurs projets de nature similaire.

8.54 Dans sa réponse de 2013, Développement social précise que :

[Traduction] « *L'évaluation du projet pilote des 3,5 heures* » de soins dans les foyers de soins a été réalisée en janvier 2013. Les trois nouveaux foyers de soins de Shannex étaient inclus. Chaque foyer de soins a fait l'objet d'une évaluation dans trois domaines généraux :

- *Les résultats obtenus par les pensionnaires (la mesure dans laquelle le foyer de soins atteint ses objectifs en matière de services et de soins pour chaque pensionnaire, la qualité des soins, etc.);*
- *les résultats du système (la mesure dans laquelle le foyer de soins se conforme aux normes de service);*
- *les résultats du personnel infirmier et du*

personnel affecté aux soins (stabilité des effectifs, qualité de la vie au travail, environnement de travail et satisfaction du personnel, etc.).

8.55 L'évaluation effectuée par le Ministère semble viser la prestation des services et les conditions de travail dans les installations de Shannex. L'essence de notre recommandation était d'évaluer le succès du projet pilote. De plus, on n'a pas évalué si ce modèle de prestation est plus économique que le modèle traditionnel. Nous sommes toujours d'avis qu'il est utile d'évaluer les projets pilotes et que le Ministère devrait le faire.

8.56 Nous avons aussi recommandé que *« le ministère du Développement social prépare et consigne par écrit une évaluation des risques liés aux contrats conclus avec Shannex et détermine toute mesure d'atténuation qui devrait être adoptée. »*

8.57 Dans sa réponse de 2013, Développement social déclare que [traduction] le Ministère *« inspecte et surveille tous les foyers de soins exploités par Shannex au Nouveau-Brunswick et exigera que Shannex prenne des mesures d'atténuation au besoin.*

Une évaluation sera faite pour déterminer tout risque possible associé au contrat conclu avec Shannex et les mesures appropriées à prendre pour atténuer les risques possibles. »

8.58 Bien que le Ministère n'ait pas encore mis notre recommandation en œuvre, nous sommes satisfaits de voir que Développement social prévoit évaluer les risques du contrat conclu avec Shannex.

8.59 Développement social n'a pas encore mis en œuvre la recommandation voulant que *« le ministère du Développement social commence à planifier un appel d'offres de remplacement au cours de la troisième année des contrats actuels. »*

8.60 Dans sa réponse de 2013, Développement social précise que [traduction] *« le gouvernement s'était engagé à acheter un contrat de services incluant 216 lits de foyers de soins répartis dans trois établissements de 72 lits pour une période de cinq ans à compter de l'ouverture de chaque établissement.*

- *Monarch Hall à Riverview a ouvert en mars 2010;*
- *Embassy Hall à Quispamsis a ouvert en avril 2010;*
- *Thomas Hall à Fredericton a ouvert en octobre 2010.*

L'élaboration d'un appel d'offres de remplacement débutera à l'automne 2013. »

- 8.61** Bien que ce qui précède semble souligner les progrès réalisés en matière de développement de futurs foyers de soins, il n'est pas donné suite aux recommandations précises que nous avons formulées.
- 8.62** Enfin, la quatrième recommandation que nous formulons en 2009 et qui n'est toujours pas mise en œuvre est la suivante : *« que le ministère du Développement social adopte un plan prévoyant les mesures à prendre au cas où les pensionnaires auraient à déménager à l'expiration des contrats. »*
- 8.63** Dans sa réponse de 2013, Développement social déclare [traduction] *« qu'un plan de secours sera préparé pour le transfert des pensionnaires hors des foyers de Shannex, s'il y a lieu, à l'expiration du contrat actuel. »*
- 8.64** Bien que nous soyons heureux que Développement social ait l'intention de préparer un plan de secours dans le futur, cela n'a pas encore été fait, et nous n'avons pas pu évaluer la mesure dans laquelle le plan allait donner suite à la recommandation.
- 8.65** Bien que nous soyons heureux que six des recommandations aient été mises en œuvre, nous incitons Développement social à aller de l'avant et à mettre en œuvre les quatre recommandations qui restent.

Ministère de la Justice et Procureur général

La Caisse populaire de Shippagan

Nous sommes heureux de constater que toutes nos six recommandations ont été pleinement mises en œuvre

8.66 Le ministre des Finances nous avait demandé de faire rapport à l'Assemblée législative sur la séquence des événements qui ont mené à l'intervention du gouvernement auprès la Caisse populaire de Shippagan. En particulier, on nous avait demandé de donner notre «*opinion sur la manière de mieux éviter ce genre d'exposition à l'avenir.* »

8.67 En 2009, nous avons énoncé six recommandations qui, à notre avis, étaient suffisamment robustes pour permettre de détecter ou de prévenir les événements comme ceux qui se sont produits à la Caisse populaire de Shippagan.

8.68 Nous sommes très heureux de signaler que toutes les recommandations ont été mises en œuvre. Les changements apportés donneront aux parties concernées le pouvoir et l'indépendance nécessaires pour bien régir le système des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.

Observations générales sur la mise en œuvre de nos recommandations

8.69 Comme nous l'avons mentionné précédemment, nous encourageons le Comité des comptes publics et le Comité des corporations de la Couronne à se servir du présent chapitre pour demander au gouvernement de rendre des comptes sur la mise en œuvre de nos recommandations d'optimisation des ressources. La pièce 8.4 montre les progrès du gouvernement dans la mise en œuvre de nos recommandations d'optimisation des ressources depuis 1999.

Pièce 8.4 – Mise en œuvre des recommandations d'optimisation des ressources

Exercice	Nombre de recommandations	Recommandations mises en œuvre dans un délai de		
		deux ans	trois ans	quatre ans
1999	99	35 %	42 %	42 %
2000	90	26 %	41 %	49 %
2001	187	53 %	64 %	72 %
2002	147	39 %	58 %	63 %
2003	124	31 %	36 %	42 %
2004	110	31 %	38 %	49 %
2005	89	27 %	38 %	49 %
2006	65	22 %	38 %	S/O*
2007	47	19 %	S/O*	45 %**
2008	48	S/O*	60 %**	57 %****
2009	49	73 %**	73 %***	74 %****
2010	44	64 %***	70 %***	-
2011	24	71 %***	-	-

* Aucun suivi effectué en 2010
 ** Auto-déclaré par les ministères et les organismes avec confirmation par notre Bureau dans le cas du ministère de la Justice et de la Consommation
 *** Auto-déclaré par les ministères et les organismes
 **** Auto-déclaré par les ministères et les organismes et examiné par notre Bureau pour en vérifier l'exactitude.

8.70 Nous sommes encouragés de voir que le pourcentage de recommandations d'optimisation des ressources de 2009 qui a été mise en œuvre est 74 %, le pourcentage sur quatre ans le plus élevé jamais signalé. Il semble aussi, d'après les auto-déclarations des ministères chargés de répondre aux recommandations de nos rapports de 2010 et de 2011, que les pourcentages sur quatre ans pourraient s'avérer

d'un niveau comparable pour les deux prochains exercices.

8.71 Nous tenons toutefois à souligner l'écart important entre les projets dont les taux de mise en œuvre sont les plus élevés (p. ex., Justice et Procureur général – La Caisse populaire de Shippigan – 100 %) et ceux dont les taux sont beaucoup plus faibles (p. ex., Développement économique – Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick – 44 %).

8.72 Nous sommes déterminés à poursuivre notre travail avec les ministères et les organismes de la Couronne afin d'élaborer des recommandations bien fondées et pratiques dans tous nos rapports d'optimisation des ressources. De plus, nous continuerons à nous servir de notre processus de suivi pour encourager les ministères et les organismes de la Couronne à mettre pleinement en œuvre, en temps opportun, autant de nos recommandations d'optimisation des ressources que possible et les soutenir à cet égard.